

Endosser et ses dérivés

Madeleine Sauvé

Volume 52, numéro 2, 1984

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1104383ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1104383ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Sauvé, M. (1984). *Endosser et ses dérivés*. *Assurances*, 52(2), 208–214.
<https://doi.org/10.7202/1104383ar>

Endosser et ses dérivés⁽¹⁾

par

Mme Madeleine Sauvé

Grammairienne de l'Université de Montréal

208 Le verbe *endosser* comporte diverses acceptions, il se prête à des emplois figurés, il a cours dans des domaines techniques, mais il n'a pas le sens du verbe anglais « to endorse ». Aussi qualifie-t-on d'anglicismes les emplois qui en sont faits dans l'un ou l'autre des sens suivants : approuver, appuyer, sanctionner, donner son adhésion à un mouvement, souscrire à une opinion ou à une décision, etc.

Pour se rendre compte du bien-fondé de cette assertion, il est opportun de rappeler les diverses significations du verbe *endosser*. Nous grouperons celles-ci sous les titres suivants :

- le sens premier du verbe *endosser* ;
- le sens figuré du verbe *endosser* ;
- les sens spéciaux du verbe *endosser*.

1. Le sens premier du verbe *endosser*

Le verbe *endosser* est un mot parasynthétique : il est formé par l'adjonction au substantif *dos* du préfixe *en-* (qui a valeur de préposition) et de la terminaison verbale *-er* (qui exprime dans le cas l'idée de « mettre »).

Ces éléments constitutifs du verbe *endosser* permettent de dégager son sens premier, que l'on décrit comme suit : « Mettre sur son dos (un vêtement), revêtir (un habit) ».

Exemples :

Le temps est à la pluie : *endosse* un imperméable avant de sortir.

La Fontaine écrit dans sa fable « Le loup devenu berger » : « Il s'habille en berger, *endosse* un hoqueton ».

(1) Avec l'autorisation de l'auteur et de l'Université de Montréal, nous extrayons ces études des fiches 210 et 211 des *Observations grammaticales et terminologiques*.

Le verbe *endosser* ainsi entendu est entré dans des locutions métonymiques telles que *endosser l'uniforme* (devenir militaire), *endosser l'écarlate* (devenir magistrat), *endosser le harnais* (entrer dans un métier, dans une profession ; se mettre à travailler).

La plupart de ces locutions sont qualifiées de vieilles ; la dernière, *endosser le harnais*, qui se retrouve dans la *Correspondance* de Flaubert et dans *Les Paradis artificiels* de Baudelaire est considérée comme familière.

2. Le sens figuré du verbe *endosser*

209

Entendu au sens figuré, le verbe *endosser* revêt une connotation particulière qu'il importe de mettre en relief : l'objet sur lequel porte l'action d'*endosser* désigne généralement une chose à charge, pénible ou fâcheuse. Le verbe *endosser* peut alors avoir deux sens distincts selon que le sujet joue un rôle actif ou un rôle passif.

2.1 Dans le premier cas, *endosser* signifie : « Prendre sur soi » ; il a pour synonyme « assumer », « se charger de », « prendre à son compte ». Il faut donc comprendre que l'« on *endosse* la responsabilité, non pas de ses propres actes, mais bien de ceux d'autrui que l'on prend à son compte. »

Exemples :

Elle essaie de vous faire *endosser* la responsabilité de cette décision.

« Il faut *endosser* ces erreurs, les croire, les aimer ».

« Dans toutes ces citations, je ne prétends pas *endosser* les passages que j'emprunte ».

Il importe de faire remarquer que cette acception du verbe *endosser* et celle du verbe « to endorse » ne sont pas équivalentes ; *endosser*, c'est beaucoup plus qu'appuyer ou approuver. Aussi, l'emploi de *endosser* au sens anglais du mot est-il non seulement un anglicisme, mais encore une occasion de contresens.

Le Comité de linguistique de la Société Radio-Canada illustre cette assertion dans les termes suivants :

« Si l'on dit, par exemple, que le premier ministre a *endossé* tel projet du ministre de la Famille, cette phrase signifie en français authentique que le premier ministre a assumé la responsabilité du

projet, qu'il s'est substitué au ministre. Or le plus souvent en pareils cas on ne veut parler que d'approbation ou d'appui. »

2.2 Dans le second cas, c'est-à-dire lorsque le sujet joue un rôle passif, *endosser* signifie : « Se voir infliger » ; il a alors pour synonyme « subir » ou, en langage familier, « encaisser ».

Exemples :

Il refuse d'*endosser* plus longtemps les tracasseries de l'administration.

210 Elle n'a pu *endosser* une telle semonce : elle a préféré quitter son poste.

3. Les sens spéciaux du verbe *endosser*

Les éléments dont il y a lieu de tenir compte sous ce titre sont d'inégale importance. D'une part, nous traiterons du verbe *endosser* employé communément dans le langage commercial ; d'autre part, nous ferons état des acceptions de ce verbe dans les domaines techniques particuliers que sont l'agriculture et la reliure.

3.1 *Endosser* est un terme du vocabulaire commercial ; il signifie : « Porter au dos d'un titre de crédit ou d'un effet de commerce l'ordre de le payer à une tierce personne » ou, plus couramment : « Signer au dos d'un chèque que l'on remet à sa banque ou à un tiers ».

Exemple :

Il s'est empressé d'*endosser* le chèque que vous lui avez remis.

Employé dans le vocabulaire commercial, le verbe *endosser* n'a pas d'autre acception que celle que nous venons de décrire. Aussi dira-t-on : « Ajouter un avenant (une mention, un endos) » à une police d'assurance et non « *endosser* une police d'assurance » ; de même, on emploiera l'expression verbale « donner son aval », et non le verbe « *endosser* », pour signifier : S'engager « à payer un effet de commerce en cas de défaillance du signataire ».

3.2 Comme nous l'avons déjà indiqué, le verbe *endosser* a deux acceptions techniques.

Employé dans le domaine de l'agriculture, il signifie : « Relever la terre du sillon et la déposer, grâce au versoir de la charrue, contre le sillon précédent ». L'emploi du verbe *endosser* en ce sens est relati-

vement rare ; plus encore, les dictionnaires usuels de publication récente n'en font pas mention.

En termes de reliure, *endosser* s'emploie pour désigner l'action de préparer le dos d'un livre pour le relier ou, plus exactement, de « rabattre les fonds des premiers et derniers cahiers d'un livre à relier, après couture, pour donner au dos une forme arrondie et former les mors, afin de ménager l'emplacement des cartons de la couverture ».

Exemple :

Traitant des perfectionnements rapides de la technique de la reliure, au milieu du XIX^e siècle, Pierre Josserand mentionne que le rouleau à *endosser* a été introduit en France en 1855.

211

Conclusion

Les éléments majeurs à dégager de l'étude du verbe *endosser* pourraient prendre la forme de mises en garde contre les emplois impropres de ce terme. Toutefois, il y a également lieu de rappeler les significations usuelles du mot *endosser*. Tenant compte de ce double objectif, nous relevons les points suivants :

- Le verbe *endosser* s'emploie au sens propre en parlant d'un vêtement.
- Le verbe *endosser* s'emploie au figuré au sens d'« assumer la responsabilité d'un acte », de « prendre à son compte une action faite par autrui » ; le plus souvent, il s'applique à quelque chose d'onéreux ou de pénible.
- Il n'est pas alors un synonyme des verbes « approuver », « appuyer », etc.
- En particulier, il ne s'emploie jamais en parlant d'une personne : on soutient un candidat, on l'appuie, on se déclare en sa faveur, on ne l'« endosse » pas.
- De même, on approuve des recommandations, on les adopte, mais on ne les « endosse » pas.
- Le verbe *endosser* a cours dans le vocabulaire commercial au sens d'inscrire une mention, une signature au dos d'un effet

de commerce (chèque, billet à ordre, lettre de change ou traite, etc.).

- On doit alors éviter de l'employer aux sens suivants : ajouter un avenant à une police d'assurance ; donner son aval à un effet de commerce.



212 Les dérivés du verbe *endosser* qui font l'objet de la présente étude renvoient directement, sinon exclusivement, au vocabulaire commercial. Nous en analyserons le sens et la valeur dans ce contexte d'emploi, complétant ainsi les considérations déjà exposées au sujet du verbe *endosser* employé dans ce même champ sémantique.

1. Endos

L'*endos*, c'est essentiellement la « mention signée portée au dos d'un titre à ordre ou d'un effet de commerce, et par laquelle le porteur enjoint au payeur d'effectuer le paiement à une autre personne ou à l'ordre de cette dernière. »

Exemple :

Mettre son *endos* à une lettre de change, c'est l'endosser.

Remarque :

L'emploi du terme *endos* au sens de « verso » constitue un anglicisme. Ainsi, on écrit *au verso* d'une formule ou d'une lettre, et non « à l'endos » ; de même, il y a lieu d'*endosser* un chèque et non de le « signer à l'endos ».

2. Endossement

L'*endossement*, c'est l'« action de mettre un titre à ordre ou un effet de commerce au nom d'une autre personne, qui pourra se faire payer à la place du bénéficiaire initial de l'opération. »

Exemple :

On appelle *endossement de complaisance*, l'«*endossement* qui facilite l'obtention de crédit au porteur d'un effet de commerce. »

Plusieurs dictionnaires, dont le *Grand Larousse de la langue française* d'où nous avons extrait les définitions présentées ci-dessus, font du mot *endossement* un synonyme de *endos*.

Bien que « certains usages attestent cette synonymie, il reste que dans bien des cas la distinction est fondée », puisque l'*endos* désigne proprement « la mention portée au dos d'un titre », alors que l'*endossement* désigne « le fait de porter cette mention » au dos d'un titre. Cette distinction, fait remarquer avec justesse P. Dupré, est « celle qui existe généralement entre le déverbal [endos] et le dérivé en *-ment* [endossement] ».

Remarque :

Il importe de faire observer ici que le terme anglais «*endorsement* », auquel correspondent *endos* et *endossement*, se traduit en outre, selon le contexte, par le mot *aval* ou par le mot *avenant*.

213

Employé dans le vocabulaire du commerce, l'*aval*, c'est la « convention par laquelle une personne (nommée *donneur d'aval*) se porte garante de tout ou partie d'une dette, d'une lettre de change, d'un billet à l'ordre ou d'un chèque. »

En termes d'assurances, l'*avenant*, c'est un « écrit spécial » qui rend compte d'une « modification apportée à un contrat existant » ; « une fois signé par les parties, l'*avenant* fait corps avec la police, dont il constitue une clause particulière, au même titre que les conditions figurant sur la police même. »

3. *Endosseur et endossataire*

Comme les termes *endosseur* et *endossataire* sont généralement employés en corrélation, il convient de les traiter sous un même titre.

L'*endosseur* est la « personne qui transmet à un tiers, par endossement, un titre à ordre ou un effet de commerce. »

L'*endossataire* est la « personne au profit de laquelle est endossé un titre à ordre, un effet de commerce. »

Exemple :

L'endossement en blanc « se limite à la signature de l'*endosseur* par opposition à l'endossement qui précise le nom de l'*endossataire*. »

Conclusion

Deux types de considérations résument le propos de la présente étude.

Les premières concernent les définitions spécifiques des termes eux-mêmes ; elles se présentent comme suit :

- L'*endos*, c'est la mention et la signature portées au dos d'un effet de commerce afin d'en transmettre la propriété à un tiers.
- L'action de porter cette mention et cette signature s'appelle *endossement*.
- L'*endosseur* est celui qui porte cette mention au dos de l'effet de commerce, alors que celui à qui la propriété de l'effet est transmise est l'*endossataire*.

214

Les secondes considérations sont des mises en garde contre les anglicismes auxquels donnent lieu certains emplois des mots *endos* ou *endossement* ; elles se présentent comme suit :

- L'expression « à l'endos » n'est pas française :
 - on écrit *au verso* d'une formule (non « à l'endos ») ;
 - on *endosse* un chèque (on ne le signe pas « à l'endos »).
- La convention par laquelle quelqu'un se porte garant d'une dette est appelée *aval* en français.
- Dans le vocabulaire des assurances, c'est le terme *avenant*, et non « endossement », qui sert à désigner l'intercalaire par lequel on constate une modification ou une addition apportée à une police.